UN GRAND ÉTABLISSEMENT

Pour ceux qui ne voient que la façade, pourtant tres élégante, des magasins de M. B. Leonard, peintre-décorateur, Haute-Ville, un coup d'œil à l'intérieur est toute une révélation. Il faut parcourir cette interminable enfilade de magasins à laquelle les accidents de terrain prêtent un aspect pittoresque, pour se faire une idée de l'importance du commerce que M. Leonard a édifié. L'établissement s'étend de la rue St Jean à la rue Ste-Anne en arrière, et le patron, qui est grand propriétaire, possède en outre une quinzaine de maisons groupées dans le voisinage.

La façade est occupée par le magasin général, spacieux, élégant, admirablement éclairé. En arrière s'étendent de vastes salles d'échantillons pour les papiers-tentures. Aux étages supérieurs est installé un stock énorme de ces mêmes papiers, évalué à une trentaine de mille dollars. Puis on passe dans les ateliers de peinture, où les ouvriers-décorateurs préparent leurs couleurs, et dans l'atelier de menuiserie attaché à la maison—car M. Leonard trouve profit à employer un menuisier à l'année pour la réparation de ses propriétés. Une autre partie de l'immeuble est occupée par le stock des vitrages, dont M. Leonard fait un commerce considérable, étant agent unique à Québec de la maison Pilkington & Bros de Londres.

Dans la cour intérieure sont le logement du contremaitre, celui du menuisier, les écuries, remises et dépendances. Le tout forme l'une des plus grandes installations commerciales de la ville.

Ce sera aussi, sans doute, une surprise pour bon nombre de nos lecteurs d'apprendre que, pour les papiers-tenture seuls, il n'existe dans aucune autre ville du Dominion d'établissements aussi considérables que celui de M. Leonard. Celui-ci peut en faire deux ou trois comme les plus renommés de Montréal et de Toronto. Cela s'explique aisément : dans ces deux grandes villes, les marchands de tapisseries se logent plus à l'étroit et portent moins de stock, parce qu'ils ne tiennent pas de stocks complets, et vendent sur échantillons seulement les articles de luxe.

M. Leonard, au contraire, peut livrer sur le champ la marchandise, qu'il a constamment sous la main. Pas de retard, pas d'incertitude sur la possibilité d'harmoniser les teintes et les dessins. C'est un avantage immense, qui, connu au loin, devrait agrandir son marché.

N'oublions pas une autre spécialité de la maison : les stores et abats-jour pour fenêtre de magasins et maisons privées, communément appelés *blinds* ou *shades*. Jusqu'ici, cette marchandise s'importait de Toronto. Mais M. Leonard a acheté de la succession Ruthven le vaste entrepôt situé sur la rue St Stanislas, où il fabrique les stores de toutes grandeurs, avec dessins et coloris travaillés dans les derniers goûts et de la manière la plus artistique. Il tient de plus le plus gros stock qu'il y ait au Canada en rouleaux à action automatique de l'espèce dite Hartshorn, qui a une renommée universelle. Ces rouleaux vont avec les stores et abats jour fabriqués chez M. Leonard. Ces articles sont livrés et posés sans frais dans les magasins ou maisons privées, ce qui n'est pas un mince avantage pour l'acheteur.

Pour terminer, disons que M. Leonard a aussi le contrôle exclusif pour Québec des peintures Sherwin Williams, qui réclament la suprématie sur toutes les autres, pour la qualité et la durée.

———:oo:o———

UN ABUS

Un homme d'affaires nous demande de réagir fortement contre une pratique trop généralement répandue, nous dit-on, et qui devra engager à l'avenir les signataires de billets promissoires à exiger rigoureusement qu'on leur remette leurs billets après échéance. Autrement ils s'exposent à payer deux fois. Aux mains de gens embarrassés dans leurs affaires, ces effets font souvent double emploi, au détriment du faiseur. Survienne la faillite du détenteur, le prometteur est obligé de payer deux fois, et c'est d'autant plus malheureux que les jurisconsultes sont partagés sur la question de savoir s'il y a un recours criminel dans ces cas.

C'est ce qui est arrivé dans la récente faillite de Bernard Fils & Cie. Il est à notre connaissance qu'un billet de pratique, règlé à échéance par renouvellement partiel, avait été à l'insu du signataire, laissé à la banque en garantie d'une autre obligation.

La conséquence est que le signataire du billet a dû payer la créance de la banque pour dégager son premier billet, et qu'il figure en outre à la faillite pour le montant de son second billet. Est-il rien de plus injuste ?

AVIS PUBLIC

Succession Dame W. E. Brunet, St-Sauveur

Les débiteurs et créanciers de la succession de feu Dame W. E. Brunet, née F. D. A. Normand, veuve de W. E. Brunet, pharmacien, de St Sauveur de Québec, sont requis de payer ou de présenter leurs réclamations ducment attestées soit au bureau du notaire J. E. Boily, 40 rue St-Joseph, ou à celui de Pruneau & Kirouac, libraires, Haute-Ville, Québec.

Par ordre
J. A. KIROUAC,
Exécuteur testamentaire.

Québec, 16 mars 1896.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES

Protéger les petits oiseaux, c'est se protéger soi même, c'est protéger les récoltes contre tous les insectes qui les dévorent. Il faut le dire et le rappeler sans cesse à tous les impitoyables qui croient faire œuvre de chasseurs en tirant avec ferocité sur ces collaborateurs inoffensifs, en les engluant, en les faisant tomber dans toutes sortes de cruels pièges.

En France, la Société protectrice des animaux propose de substituer la redaction suivante aux deux premiers paragraphes de l'article .3 du projet de code rural voté par le Sénat :

§ 1er.—En France et en Algérie, sont absolument et à toute époque interdits la destruction par quelque moyen que ce soit, la mise en vente, l'achat, le transport, l'importation, le transit, le colportage et le recel des oiseaux reconnus utiles à l'agriculture ; la recherche, l'enlèvement, la capture ou la destruction de leurs nids, œufs et couvées.

Un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique détermine la liste des oiseaux reconnus utiles à l'agriculture.

Dans les écoles primaires, dans les collèges et lycées, les maîtres pourraient et devraient appeler plus souvent l'attention des élèves sur l'intérêt qu'il y a à protéger les oiseaux en général, et plus spécialement les oiseaux utiles à l'agriculture. Ainsi, peu à peu, par les soins de l'enfance, si persuasif par son insistance et sa témérité, s'acclimaterait dans le public cette idée de protection, si simple en soi, si féconde, si immédiatement utile, dont il est pourtant si difficile de faire comprendre la portée par les principaux intéressés, les cultivateurs.

***

L'expédition de M. Nansen n'est pas, dit le *Petit Temps*, la seule qui soit en ce moment en cours.

D'après ce que nous apprend notre collaborateur, M. W. de Fonvielle, M. Jackson hiverne pour la seconde fois sur la terre François Joseph, la plus boréale de toutes celles que l'on connaît, car elle se trouve au nord du Spitzberg. L'hiver ayant été très doux, autant que l'on peut en juger, autour du pôle, cet intrépide explorateur, qui possède des moyens d'action très puissants, peut bien avoir atteint l'océan Polaire et même avoir réussi à s'élever jusqu'au pôle.

Mais jamais on n'a reçu jusqu'ici de nouvelles de l'extrême Nord et au milieu de l'hiver. Il est donc probable qu'on ne saura rien de certain ni de M. Nansen ni de M. Jackson qu'au moment où M. Andrée aura fini les préparatifs de son expédition aérienne.

Il est bon de rappeler que cet aéronaute n'a nullement spéculé sur l'insuccès de ses émules, car, indépendamment des découvertes géographiques qu'il compte faire, son entreprise offre un intérêt considérable au point de vue de la navigation aérienne.

La construction de son ballon ne sera pas interrompue par la nouvelle de la conquête du pôle. Elle continue activement à Paris pendant qu'en Suède on s'occupe de la fabrication du hangar, qui sera transporté démonté au Spitzberg et remonté à Norskœarna.